

Ouverture et fermeture de laboratoires

Fermeture au 1 ^{er} janvier 2020	Ouverture au 1 ^{er} janvier 2020 pour Paris 8
Etudes juives et hébraïques	
Forces du droit Droit de la santé	Centre de recherche juridique de Paris 8 (CRJP8)
HISPOSS	Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ARSCAN) Centre d'histoire des sociétés Médiévales et Modernes (MEMO)
	Fonctionnement et Dysfonctionnement Cognitifs : Les âges de la Vie (DYSCO)

Écho de l'Université Paris Lumières

Dans le cadre du changement de gouvernance au sein de l'UPL, le CAC de la COMUE ne sera fonctionnel que début février. Par conséquent, les lauréats des appels à projets UPL ne seront pas connus avant la seconde quinzaine de février, au plus tôt. 45 projets ont été déposés pour 2020 (40 en 2019 et 52 en 2018). 140.000 € devraient être dédiés aux projets nouveaux (sur un budget total de 400.000€ pour les AAP UPL).

FOCUS

Les instances travaillant sur les questions de recherche à Paris 8

La Commission Recherche (CR), vue par le VP Recherche Arnaud Regnault



Arnaud Regnault

délégation CNRS, éméritat, rattachement dérogatoire à un laboratoire extérieur, en formation restreinte).

Son principal levier est la répartition des moyens dédiés à la recherche, selon l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration. Elle fixe les règles et adopte les mesures aidant à diffuser la culture scientifique dans et hors de Paris 8. Elle définit le règlement général des laboratoires et les règlements propres à chaque unité. Elle délibère sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle est consultée de façon générale sur les orientations de politique scientifique, de documentation scientifique et technique, sur les programmes et contrats de recherche proposés par les différents laboratoires, le contrat d'établissement. Elle étudie les dossiers d'auto-évaluation HCERES des unités.

Elle est composée de 40 membres : des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilés, des représentants des ingénieurs, techniciens et personnels assimilés, des doctorants, ainsi que des personnalités extérieures. Elle sera entièrement renouvelée au cours de l'année 2020, et procèdera à l'élection en son sein d'un-e ou de nouveaux/illes vice-président-e-s Recherche, chargée de son animation. Elle travaille en articulation avec la Direction de la recherche et les écoles doctorales qui aident à alimenter son travail.



Françoise Crémoux

LE COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES vu par ... sa Présidente, Françoise Crémoux

Le Collège doctoral de Paris 8 est une instance consultative qui rassemble tous les directeurs/directrices d'ED et leurs adjoint.e.s, ainsi que la responsable de la coordination des ED, sous la présidence de la Directrice du Collège doctoral. Les responsables administratifs/administratives d'ED y participent régulièrement, et le vice-président de la Commission recherche ainsi que le directeur de la recherche en sont invités permanents. Elle se réunit habituellement une fois par mois.

Le Collège a pour mission de coordonner la stratégie et les actions des quatre écoles doctorales (ED) de l'université. Il permet de mettre des idées en commun, d'harmoniser certaines pratiques et de faire des préconisations tout en laissant à chaque ED sa souveraineté. Il contribue ainsi à un partage d'expériences, à la diffusion de bonnes pra-

1

LA COMMISSION RECHERCHE

(CR) vue par ... le vice-président Recherche Arnaud Regnault

La Commission Recherche définit les orientations politiques en matière de recherche à l'échelle de Paris 8. Elle prend position face aux nouveaux défis de la recherche (financement, science ouverte, numérique, éthique,...), aux changements institutionnels (Maison des sciences de l'homme, Université Paris Lumières, Campus Condorcet,...) ou patrimoniaux (Maison de la Recherche), aux partenariats à construire (GIS, structure fédérative, réseaux, conventions diverses), pour garantir la qualité des activités scientifiques des enseignants-chercheurs. Elle applique et adapte les réformes à la situation propre de Paris 8 (exemple de l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales – en lien avec le Collège des ED). Elle favorise l'émergence de nouveaux projets et réfléchit à des dispositifs d'accompagnement des chercheurs (AAP en formation plénière ; CRCT,

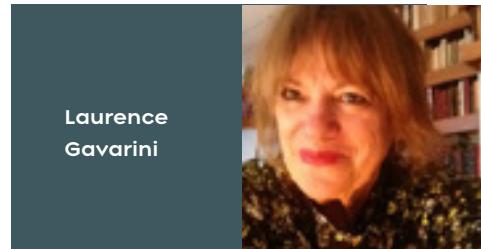
tiques et s'efforce d'améliorer les conditions de formation de nos doctorant.e.s. Il permet de ce fait à toutes et tous les doctorant.e.s un traitement et des possibilités équitables, tout en veillant à tenir compte de la singularité des cas. Dans cette perspective, il travaille actuellement à l'élaboration et la mise en place de formations transversales utiles à tous les doctorant.e.s et à toutes les ED ; il formule des propositions et met en œuvre des projets visant, sous des formes variées, à favoriser l'insertion professionnelle des doctorant.e.s et à valoriser le diplôme du doctorat.

Par ailleurs, le Collège doctoral contribue, en accord avec la CR, à l'élaboration de la politique de l'université en matière de formation doctorale. On peut citer comme exemple d'actions du Collège la motion rédigée en 2016 au sujet du projet de réforme de la formation doctorale. Son avis, approuvé par la CR de Paris 8 et par la ComUE, a ensuite été transmis au CNESER comme expression de la position des deux universités sur ce projet. De même, en 2017, le ministère a inscrit le doctorat au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et a créé 22 fiches décrivant le diplôme selon différents segments professionnels. Là encore le Collège doctoral a pu fournir à l'établissement une analyse politique et des recommandations ; son avis a été présenté en CR, puis transmis au ministère. Le Collège doctoral, lors de la dernière campagne HCERES, a permis de centraliser et d'harmoniser les réflexions, les bilans et les propositions des quatre ED, et de fournir à l'Université un positionnement commun face aux instances évaluatrices.

Enfin, tous ses membres étant membres de droit du Collège doctoral de l'Université Paris Lumières, il participe au pilotage des contrats doctoraux UPL, et permet de travailler au sein de la ComUE à une politique doctorale cohérente et respectueuse des pratiques et des politiques de chaque université partenaire.



Dominique Willoughby



Laurence Gavarini

3

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES (CORI), vu par ...

le vice-président Relations Internationales Dominique Willoughby

Le CORI - Conseil des Relations Internationales - définit la politique de développement international de l'université et dispose pour ce faire de plusieurs leviers de financements : le BQI, le BQMI et l'appel «professeurs invités» et les appels à candidatures Erasmus pour les personnels enseignants et administratifs.

Il est animé par la vice-présidence Relations internationales et la direction du SERCI. Il se compose de 13 membres : le président ou son représentant, le VP de la CR ou son représentant, 2 enseignants élus par le CA, 2 élus par la CFVU, 3 enseignants chercheurs désignés par la présidence, une personnalité extérieure. Les membres du CORI ont vocation à couvrir l'ensemble des aires géographiques concernées par l'activité des relations internationales.

Le CORI se réunit tous les mois pour examiner et débattre de l'actualité de la coopération et des échanges internationaux de Paris 8 ainsi que les candidatures aux différents appels, les conventions de partenariats internationaux.

Plus récemment, et entre autres actions de coopération internationale, l'adhésion de Paris 8 au réseau Critical Edge Alliance qui comporte 8 établissements sur plusieurs continents (<https://www.univ-paris8.fr/-Les-reseaux->) impliquant enseignants-chercheurs, personnels administratifs et étudiants nous conduit à accueillir et à organiser sa conférence internationale annuelle à Saint-Denis en juin prochain sur le thème des universités face aux questions du changement climatique.

4

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

vu par ... sa Présidente, Laurence Gavarini

Nouvelle instance consultative de Paris 8, créée à l'initiative de la Commission Recherche, le Comité d'éthique est constitué de 11 membres (dont sa Présidente), nommés pour un mandat de 4 ans. Sa composition respecte la pluralité disciplinaire de notre Université, ainsi que la parité femmes/hommes. Un membre du Comité d'éthique d'UPL siège comme membre de droit.

La mission du Comité d'éthique est de conduire et de développer la réflexion sur des aspects éthiques soulevés par les pratiques de recherche et de formation.

Le Comité intervient soit sur saisine, à la demande d'un tiers ou d'une instance de l'Université (CA, CR, CFVU, Direction générale des services, Direction de la recherche, Délégué à la protection des données, etc.), soit à propos de questions générales concernant l'éthique et la déontologie de la recherche sur lesquelles il peut être amené à formuler des recommandations.

Le Comité a vocation à donner un avis, lorsque celui-ci est requis, sur les projets de recherche présentés par les équipes de Paris 8, en particulier les projets européens. Il peut être sollicité concernant les projets de thèse requérant un avis éthique.

Le Comité peut s'entourer d'experts (délégué à la Protection des données, Direction de la recherche ...) pour instruire les dossiers et mener à bien ses travaux.

Sa démarche s'inspire du principe d'une éthique de la discussion et de la responsabilité.

3 QUESTIONS À...

Adama
Sidiki Diourté



Adama Sidiki Diourté, docteur en science politique, chargé d'étude sur l'insertion professionnelle des docteurs de Paris 8

- Quel est l'objet de l'enquête que vous avez conduite avec la Coordination des Ecoles doctorales et l'appui du SCUIO-IP ?

Il s'agissait d'une part, de dresser un bilan de la situation professionnelle de nos docteurs de 2014 à 2018, et d'autre part, d'identifier les variables sociologiques en œuvre dans leur accès à l'emploi, au-delà du diplôme de doctorat. Nous avons pu interroger à ce sujet 230 docteurs sur 800 en tout.

- Quels sont les principaux enseignements de cette enquête ?

Nous pouvons retenir entre autre trois choses :

- Premièrement, le diplôme de doctorat (même en lettres, langues, arts et SHS) est un excellent passeport pour entrer sur le marché de l'emploi. 95,7% de nos docteurs ont exercé un emploi rémunéré depuis leur soutenance.

- Deuxièmement, aucune variable sociologique ne s'est avérée discriminante. Le taux d'emploi s'élève à plus de 80% aussi bien chez les hommes (90,3%) que chez les femmes (86,1%), chez les enfants de cadres et professions intellectuelles (84,5%) que chez les enfants d'ouvriers (85,7%), etc.

- Troisièmement, il faut cependant noter quelques disparités, parfois moindres, telles qu'un taux de chômage plus élevé chez les femmes (6,5%) que chez les hommes (0,0%) qui ont un enfant de moins de 3 ans ; des enfants de cadres ou de professions intellectuelles plus nombreux (44,8%) que des enfants d'ouvriers (18,3%) ou d'agriculteurs (2,2%) parmi les docteurs, etc, d'où l'intérêt d'aller au-delà du simple constat de ce que nos docteurs deviennent.

- À partir des résultats de votre enquête et de votre expérience personnelle de docteur, que pouvez-vous dire sur la formation

doctorale à Paris 8 par rapport au besoin du marché de l'emploi ?

Faire une thèse, c'est développer des compétences qui vont au-delà de l'écriture du texte soutenu. Par exemple, 72,3% de nos enquêtés disent que les compétences qu'ils ont acquises au cours de la formation doctorale les aident énormément, alors qu'ils sont 30% à exercer un métier qui ne nécessite pas un doctorat. Ce qui signifie que la formation doctorale est utile à plus d'un titre.

Je pense par ailleurs que l'enjeu majeur autour de l'emploi des docteurs se situe au niveau du métier visé à la fin de la thèse. Nombre d'entre nous veulent devenir enseignant-chercheur (67% des docteurs interrogés). Malheureusement, ce métier recrute de moins en moins de titulaires (41 des 230 docteurs de 2014-2018 interrogés). Donc, il faut en informer les candidats au doctorat et leur présenter d'autres perspectives professionnelles en dehors du monde académique. Le SCUIO-IP et le collège doctoral ont déjà entrepris des actions dans ce sens. Toutes choses qui doivent être maintenues voire amplifiées.

	En emploi	Au chômage	Effectifs
Ont bénéficié d'un contrat CIFRE (ou autre convention avec une entreprise/association)	92,3	7,7	13

Écoles doctorales	En emploi	Au chômage	Effectifs
EDESTA	65,2	34,8	23
EDCU	90,6	9,4	53
EDPTS	94,4	5,6	54
EDSCSO	88	12	100

Pays de résidence	En emploi	Au chômage	Effectifs
France	85	15	173
Autres pays européens	88,9	11,1	18
Maghreb/Afrique Subsaharienne/ Amérique du Sud/ Autres	100	0	37



Le **portail HAL Paris 8** est une archive ouverte destinée au dépôt et à la consultation des publications scientifiques des enseignants-chercheurs de l'université. Ouvert en 2011, le portail est administré par la Bibliothèque universitaire, mandatée pour coordonner le signalement des publications ainsi que pour assurer une mission de médiation et d'assistance auprès des chercheurs.

Dépôts sur le portail HAL Paris 8

Finalité

Hyper articles en ligne (HAL) vise à accroître la visibilité et l'accessibilité des travaux de recherche de l'université, à assurer l'archivage pérenne des données déposées et à offrir aux chercheurs la possibilité de constituer des listes de publications et de créer leur page web personnelle.

Organisation des dépôts

Le Commission Recherche de Paris 8 recommande aux enseignants-chercheurs de l'université de déposer leurs publications dans HAL. Plusieurs campagnes ont été menées par la Direction de la Recherche et soutenues par la Bibliothèque universitaire afin de procéder au signalement de la production des chercheurs à partir des listes de travaux établies dans le cadre des évaluations HCERES. À l'issue de ce travail de référencement, les enseignants-chercheurs sont invités, s'ils le souhaitent, à compléter les notices décrivant leurs travaux par le dépôt du fichier numérique correspondant. Ils peuvent également procéder à tout moment au dépôt de leurs publications en s'assurant qu'ils disposent des droits pour le faire.

Modalités de dépôt

La **Loi pour une République numérique (art. 30)** adoptée en 2016 facilite désormais les modalités de dépôt des articles publiés dans une revue, à condition que :

- les recherches soient financées au moins pour moitié par des fonds publics,
- les résultats de cette recherche soient publiés dans une revue paraissant au moins une fois par an quel que soit le contrat avec l'éditeur de la revue. Il est alors possible de déposer dans HAL la version postprint du manuscrit de la publication :
- sans embargo si l'article est en accès gratuit sur le site de la revue
- avec un embargo maximum de 6 mois pour les sciences, techniques et la médecine (STM) et 12 mois pour les sciences humaines et sociales (SHS).

Pour les autres types de publications, en fonction de la **politique de l'éditeur** et de l'existence d'un contrat, l'auteur peut diffuser la version préprint sur une archive ouverte sauf s'il a cédé ses droits à titre exclusif à l'éditeur. Dans ce cas, il doit lui demander l'autorisation de dépôt et respecter les règles d'embargo.

Signalement des publications

Pour toute question relative au signalement des publications, Haki Shtalbi (responsable de la numérisation de la recherche) est à votre disposition.

Accompagnement au dépôt

La Bibliothèque propose des séances d'information et un accompagnement personnalisé au dépôt, ainsi qu'à la création de l'identifiant et du CV HAL.

Pour aller plus loin :

[Mémento Déposer sur HAL en 5 étapes](#)

[Open Access et archives ouvertes, l'exemple de HAL](#)

Contacts :

DIRECTION DE LA RECHERCHE - HAKI SHTALBI - haki.shtalbi02@univ-paris8.fr

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE - JOSEPH CHANTIER ET GORAN SEKULOVSKI -

serviceschercheurs.bu@listes.univ-paris8.fr OU hal.bu@univ-paris8.fr

Postprint : Version soumise d'un article relue par le reviewer et corrigée par l'auteur.

Préprint : Version soumise par l'auteur avant relecture par les pairs (peer reviewing).

AGENDA

- Jeudi 16 janvier, 10h30-12h30 :

Langage « R » : le traitement de l'information scientifique en sciences humaines et sociales -

Salle de la recherche de la BU

- Vendredi 24 janvier 2020, Rencontres Edesta, artiste invitée Sarkis :

<http://eur-arteclfr/2020/01/10/sarkis-24-janv/>

À VENIR :

- Jeudi 27 février 2020, 14h30-16h30 :

ISIDORE, un moteur et un assistant de recherche au service des enseignant·es chercheur·es en Lettres, Sciences humaines et sociales - Salle de la recherche de la BU

- Jeudi 19 mars 2020, 17h-22h30 :

Nuit des idées sur le thème « Être vivant »

<https://www.lanuitdesidees.com/fr/>

Des tables-rondes sont prévues :

- Comment agir à l'université face au changement climatique ?
- Qu'est-ce qu'une vie précaire?
- Être vivant et engagé à l'université
- Résistance et résilience par les arts
- Résistance, désobéissance, non-violence - vitaliser la démocratie : table-ronde plénière finale

Le programme définitif est encore en cours de finalisation. La nuit devrait se dérouler de 17h à 22h30 avec en outre des performances artistiques, des temps d'expression libre, un buffet végétarien, des projections de court-métrage,...

Vous pouvez communiquer sur votre événement scientifique sur le site Internet de l'Université, la newsletter Paris 8 et cette lettre d'actualités recherche en prenant contact avec : service.communication@univ-paris8.fr

DATES À RETENIR

À noter...	1	2	3
	7	8	9
	13	14	15
	16	20	21
	25	26	27

Appels à projets (AAP 2020)

▼ 16 janvier 2020 : à 18h

date limite de transmission des dossiers

(NB : avant cela, des navettes avec la DR sont envisageables pour la relecture des documents.)

▼ 6 et 7 février 2020 :

expertise et vote de la Commission Recherche

▼ mi-février 2020 : diffusion des résultats

▼ Avant le 27 janvier 2020 :

- Appels à projet ARTEC : candidature à déposer avant le 27 janvier, aide à la publication et création : <http://eur-arteclfr/2019/11/15/aide-a-la-publication-et-a-la-creation/>

DANS LE PROCHAIN N°



Retrouvez...

▼ Focus sur Paris 8 : l'Europe et la recherche

▼ Fiche de bonne pratique : « L'utilisation de la Maison de la recherche »



Portes ouvertes de la Maison de la Recherche le 18 novembre 2019

UNIVERSITÉ
PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS